

Charte validée le 3 décembre 2024 par les membres de la commission.

## La Commission des personnes accompagnées

La Commission des personnes accompagnées est créée pour :



Donner la parole,  
recueillir les idées, les projets.

Les avis et les idées aideront le conseil d'administration de l'association Vivre et Devenir.

## Les valeurs

**Ce qui est important :**



le respect



le partage



la curiosité

## Les missions



Parler de ce que les personnes veulent et de leur besoin.



Comprendre pourquoi il y a des problèmes.

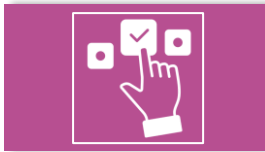
Trouver des idées nouvelles et possibles pour les résoudre.



Parler de nos expériences et de nos parcours dans des groupes de discussion.



Proposer des idées pour aider les personnes à vivre mieux.



Choisir les besoins et les attentes les plus importants.



Demander à l'association d'étudier tout sujet important pour aider les personnes et leurs familles.



Donner notre avis sur les projets menés par l'association.

## La composition

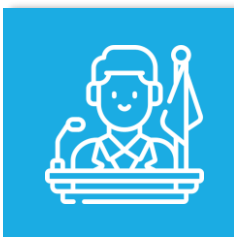


Un représentant par établissement ou service.

La personne est accompagnée d'un professionnel pour l'aider si besoin.

Les personnes doivent avoir plus de 11 ans.

La commission peut accueillir des personnes extérieures à l'association.



Le Président et le Vice-président sont élus tous les 3 ans lors d'une réunion à Paris.

Ils peuvent proposer d'être remplacés au bout de 1 an ou 2 ans.



Les votes se font à main levée, la majorité l'emporte.

## Les engagements de l'association vivre et devenir



La commission se réunit 2 fois par an.

L'association Vivre et Devenir organise chaque réunion.

Elle envoie les invitations à la réunion à l'avance.



Elle réserve la salle.



Elle commande les repas.



Elle donne les documents : ordre du jour de la réunion, compte-rendu des échanges.



Elle transmet les travaux de la Commission au Conseil d'Administration et aux directeurs des établissements



Les thématiques de travail sont choisies par les membres.  
Votées à main levée.



Les membres de la commission peuvent se contacter en dehors des réunions.

## Les engagements des membres de la commission

---



Etre bienveillant.

Etre tolérant.



Ecouter chaque personne.

Respecter la parole de chacun.

## La prise de parole

---



La commission doit permettre à chacun de parler.



La commission doit rendre les réunions et les ateliers faciles à comprendre et accessibles pour tous.



Les accompagnants aident les personnes à dire ce qu'ils pensent sans parler à leur place.